



Enquête publique SCOT-Beaujolais – 2024-12-18

Un document a été remis par Mme Marie-France Rochard, au nom de l'association « Bien vivre au Bois-d'Oingt et en Pays beaujolais », à Mme Joyce Chetot le 17 décembre 2024 lors de sa permanence au Bois-d'Oingt.

Il a été très légèrement complété dans ce texte suite aux échanges oraux.

Commissaires enquêteurs

SCOT-Beaujolais-enquête publique 2024

Copie envoyée à la communauté de commune Beaujolais Pierres dorées – 5-2-2025

1. Quelques remarques :

- Malgré des délais courts pour avoir accès aux textes présentés à l'enquête, nous avons apprécié d'avoir accès à l'ensemble des documents, en version imprimée à la mairie de Val d'Oingt et en version en ligne à la suite.
- **Mais le SCOT et sa démarche de planification restent ignorés.**
- Nous regrettons que seuls les élus aient été informés des différentes étapes de cette préparation, surtout lors des dernières années de validation. Nous avons pu nous rendre à la réunion de présentation organisée à Lozanne en 2023, avec une présentation debout et des panneaux d'exposition.

2. Le contenu du dossier :

Après avoir participé depuis 2009 à des ateliers sur le SCOT-Beaujolais précédent, puis avoir été élue à la CCBPD et l'une des représentants de la CCBPD au Syndicat Mixte, il m'a été plus facile de m'intéresser au contenu de ce dossier. Le travail réalisé pour le SCOT a été important et la présentation du dossier synthétique est de qualité.

On retrouve les mêmes thèmes que dans les textes précédents avec quelques évolutions positives. Mais des sujets de fond restent non résolus. Nous souhaitons attirer votre attention sur certains d'entre eux.

Les augmentations de populations attendues, qui semblent souhaitées et même imposées, alors que les zones concernées n'ont pas les moyens (ou l'envie) d'apporter les services nécessaires à la population résidente.

Il ne s'agit pas que des emplois, et des commerces, mais des équipements publics nécessaires pour le « Bien vivre » et la culture, mais aussi l'égalité des chances pour les jeunes scolarisés en milieu rural. Quelle différence entre les projets culturels de qualité de l'agglo de Villefranche-Anse et ceux de Val d'Oingt !

Planifier un projet serait pourtant une possibilité intéressante de raisonner en collectif.

Pour notre territoire la décision annoncée de déconcentrer les nouvelles constructions de logements et les zones d'activité vers l'ouest du Beaujolais, n'a pas de sens en regardant les cartes géographiques du dossier. Les voies de communication, les emplois, la culture sont à l'Est et au sud vers l'agglomération lyonnaise. **Nous sommes au centre, oubliés dans les besoins et contraintes à supporter les nuisances.**

Par exemple, pour la commune de Val d'Oingt, on construit des équipements sans se préoccuper **des voies d'accès qui traversent le centre du Bois-d'Oingt** pour se rendre dans les villages proches : deux routes départementales traversent la place centrale du village, ainsi que des zones d'habitat desservies par des rues étroites et sans trottoir normalisés. **Pas de déviation prévue pour le futur, pas de trottoir, pas de zone réservée pour ces voies futures de déviation.** On ne fera pas passer les cars de touristes se rendant à Oingt par les nouvelles liaisons cyclistes ou piétonnes.

Nous réclamons au Bois-d'Oingt, la réalisation d'une médiathèque territoriale d'intérêt général pour desservir, les populations vieillissantes des structures d'accueil en cours d'implantation sur place, mais surtout les familles des enfants de nos deux collèges (plus de 1000 enfants et adolescents) venant des villages voisins. Nous demandons de tenir compte des augmentations de populations prévues dans le SCOT (+ 20% dans la période jusqu'à 2040). Au Bois-d'Oingt, le nombre de constructions de logements prévu jusqu'en 2030 avait déjà été atteint au bout de dix ans. Les décideurs, chacun à leur niveau, ne doivent pas se contenter des obligations minimales actuelles de capacité, non chiffrées précisément, et **ignorer les accroissements de population.**

Proposition : changer les normes. Quelques principes simples : **toute commune ayant un collège et ou un lycée doit avoir un équipement médiathèque de ce type, une salle de spectacle, lieu de loisirs et de culture, à la taille adaptée.** Le département avait travaillé sur ce projet d'ensemble. J'attends de voir une carte géographique de répartition des équipements culturels pour la zone d'influence autour de Lyon, **en même temps et dans la même proportion que l'agglomération nous demande d'accueillir des populations nouvelles.**

3. Paysages et patrimoines

Le SCOT évoque la question et donne des recommandations générales. Plusieurs études ont été réalisées ces dernières années, dont la Charte « Bien construire dans les Pierres dorées » de la CCBPD » et les « Plans paysages » des zones viticoles. **Sont-elles**

bien citées et prises en compte dans les PLU et les services d'urbanisme ? ou bien les dossiers sont-ils rangés dans des tiroirs ?

N'oublions pas que le tourisme de notre secteur proche de Lyon apporte des ressources économiques importantes, maintient des emplois locaux et soutient l'agriculture. Il ne survivrait pas à une « industrialisation » de ses paysages. Eviter les nuisances dans les paysages et dissimuler les traces de ces nouveaux équipements est possible, à condition d'apporter une attention préventive à leur implantation et de la réclamer (= imposer) aux architectes et aux entreprises du bâtiment concernées.

Il manque des structures d'accueil et de logements adaptées au tourisme rural des petits villages (hôtels ou gîtes pour séjourner... camping avec mobilhomes). Ils peuvent être intégrés dans les m2 des zones d'activité que certains veulent fixer à 60% des terrains nouveaux utilisés.

4. Information du public

La communication des documents au public est très importante. La dématérialisation la facilite à condition que l'accès en soit sûr, simple et permanent.

Nous demandons que tous les documents du nouveau SCOT restent en ligne, même après la fin de l'enquête publique, non seulement sur le site du Syndicat Mixte du Beaujolais, mais aussi sur le site de chaque communauté de communes ; les modifications qui seront apportées au fil des années, également.

Ne pas oublier les versions imprimées dans chaque commune.

Ne pas oublier de **simplifier les façons d'accéder aux documents** pour les personnes peu à l'aise avec l'informatique ou handicapées.

Merci de votre attention.

Marie-France Rochard, présidente

Association Bien vivre au Bois-d'Oingt et en Pays beaujolais

mf.rochard@orange.fr

Site <http://bvabo.fr>